

***S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC***  
***Procès-Verbal du Comité Syndical***  
***Séance du 18 octobre 2018***

**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Tableau de bord mensuel et points d'actualité
3. Approbation du procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2018
4. Délibérations

**MARCHES**

- Concours de maîtrise d'œuvre – attribution du marché négocié D/2018-020
- Marché de barquettes gastronomiques en cellulose D/2018-021

**5. Questions diverses**

**Etaient présents à titre de titulaires :**

Mesdames CUNY, MARCHAND et JAMET et Messieurs LAMAISON et du PARC

**Etaient excusés :**

Mesdames BOISSEAU, DARTEYRE, JARTY-ROY, LABORDE, LIRE, RAUX, BOUILHET, et WALRYCK, et Messieurs BRASSEUR, et PRADELS  
Madame POITREAU avait donné pouvoir à Madame MARCHAND

**Etaient présents à titre technique :**

Messieurs Christophe SIMON, Directeur Général des Services, Didier IAPICHINO, Directeur Technique et Mesdames Anne VEZIN, Responsable du pôle des Ressources Humaines et des Affaires Juridiques et Sophie LACOMBE, Responsable du pôle Finances Budget Marchés.

La séance est ouverte à 15 heures par Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU.

**Madame CUNY :**

Le quorum est atteint ; nous allons donc désigner le secrétaire de séance. Monsieur du PARC se porte volontaire.

## Points d'actualité

**Madame CUNY et Monsieur SIMON :**

### Tableau de bord d'activité de septembre

- La hausse des effectifs convives est légèrement inférieure aux prévisions, entre 1,1 % et 1,4°% au lieu de 2,5 %. Cela permet un peu de souplesse au niveau de l'organisation du travail mais implique une moins bonne couverture de nos frais fixes.

**Madame JAMET :**

On constate cependant, à la lecture des chiffres que la réalisation est supérieure à la prévision.

**Monsieur SIMON :**

Nos prévisions sont délibérément pessimistes et elles sont effectuées un an à l'avance. Cela nous permet de tenir le budget tout en absorbant, par exemple, un nombre de jours de grève supérieur à nos prévisions (8 par an). En effet, durant ces journées nous payons nos charges fixes, alors que nous ne vendons pas de repas.

- Les niveaux de satisfaction enregistrés sont dans l'ensemble très satisfaisants et supérieurs aux objectifs, de l'ordre de 75 % à 90 % d'opinions favorables.
- Les résultats d'analyses sont à améliorer. J'attire votre attention sur le fait qu'il faille relativiser les résultats du mois de septembre de l'analyse des mains du personnel, car seuls 8 prélèvements ont été réalisés, dont 2 sur du personnel intérimaire embauché le jour même.
- en matière de qualité d'approvisionnements, nous atteignons nos objectifs avec 30,89 % de part bio et 31 % d'approvisionnements loco régional. Les résultats des 3 premiers trimestres pour la part bio loco régionale et bio + produits labellisés sont très satisfaisants.
- sur le plan économique et budgétaire, nous restons bien dans la trajectoire.
- la masse salariale risque de faire l'objet d'une décision modificative au prochain comité pour un complément de 20 000 €. Cet ajout, très modeste au regard du montant global (5 500 000€) du chapitre 012 (masse salariale) permettra de sécuriser la paye du mois de décembre.

### Autre point

**Monsieur SIMON :**

Nous avons eu, hier, un double contrôle de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) qui regroupe depuis quelques années des directions telles que les Direction des Services Vétérinaires, des installations classées au titre de l'environnement, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes...

Nous avons donc subi un contrôle en tant qu'installation classée au titre de l'environnement et un contrôle de notre agrément sanitaire. Les deux inspectrices nous ont indiqués que le rapport serait favorable, voire très favorable, sous réserve de la production de documents complémentaires que les équipes du SIVU leur feront parvenir dans les prochains jours.

Cet avis est important, car outre le fait qu'il nous autorise à poursuivre notre activité, il fait maintenant l'objet d'une publication sur un site gouvernemental « Alim'confiance » et est assorti d'un émoticône qui va du large sourire à une moue attristée. Le nôtre devrait être, au moins, souriant.

**Monsieur LAMAISON :**

Il est important de communiquer le plus largement possible sur ces éléments de façon à réaffirmer que le SIVU fait de la cuisine et le fait bien.

**Madame JAMET :**

Quand aurons-nous les résultats de ces contrôles ?

**Monsieur IAPICHINO :**

Le temps que nous transmettions les documents complémentaires, que les services les étudient et qu'ils nous communiquent leur rapport respectif, il faut compter, au moins, un mois. Ils sont en général très réactifs.

**Madame CUNY :**

Je tiens à vous féliciter ainsi que toutes vos équipes. Cela conforte un sentiment de confiance déjà bien installé à l'égard du travail réalisé.

## Délibérations

### Concours de maîtrise d'œuvre attribution du marché négocié

(Lecture est faite du document)

**Madame CUNY :**

L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au lauréat du concours vient de recevoir un avis unanimement favorable de la commission d'appel d'offres. Je vous propose d'en reprendre les points essentiels, pour les membres du comité qui ne siègent pas à cette commission.

Avec cette délibération, nous franchissons une nouvelle étape importante de l'opération. Le dernier Comité Syndical avait déjà validé unanimement l'ordre du jury de maîtrise d'œuvre, nommant lauréate l'équipe de THALES. Les arguments en sa faveur ont été détaillés lors de cette séance et rappelés dans le dossier et le compte rendu de séance. L'ouverture de l'enveloppe de proposition contractuelle de l'équipe de maîtrise d'œuvre (bloquée chez un huissier afin de garantir l'anonymat) est donc survenue après que cette délibération ait été rendue exécutoire, comme la loi nous le prescrit.

Nous avons constaté un écart entre nos prévisions (11 %) et la proposition (13,5 %). Après avoir fait une analyse précise de cette proposition et l'avoir partagée avec l'équipe lauréate, nous avons mis en avant le niveau de définition de notre projet en amont (phase de programmation) qui est particulièrement abouti. Cela soulagera d'autant le travail futur des architectes. Par ailleurs, nous avons mandaté l'équipe de SOCAMA pour réaliser l'ensemble des études préalables d'extension de la station de pré traitement. Il s'agissait donc également d'un point à exclure de la phase d'études préalable des architectes.

Au vu de ces éléments et des négociations effectuées, l'équipe de THALES a ramené son enveloppe d'honoraires à 12,3 % du montant des travaux. C'est satisfaisant car notre estimation était volontairement basse afin de permettre de mener à bien cette étape, indispensable de négociation. L'AMO nous a également confortés dans cette appréciation considérant que cette proposition était tout à fait acceptable.

Nous allons donc pouvoir commencer à travailler, dès le mois prochain, avec cette équipe. Il reste de nombreuses étapes à franchir. L'actualisation du plan de financement sera soumise au Comité Syndical dans les prochaines semaines. Nous sommes tout à fait confiants sur la réussite de cette opération, les premières étapes ont été franchies avec succès.

Avez-vous des questions ou observations ? Non ? Nous allons procéder au vote.  
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **Marché de barquettes gastronomes en cellulose**

(Lecture est faite du document)

### **Madame CUNY :**

Il s'agit également d'un dossier qui vient d'être débattu en commission d'appel d'offres. L'avis porté a été, là aussi, unanime. Je vais en reprendre les points essentiels.

Dans cette affaire, nous avançons avec prudence compte tenu des enjeux. Je vous rappelle que nous avons mis un terme à la précédente procédure pour des motifs contentieux portés au tribunal administratif par un candidat évincé. La relance d'une nouvelle consultation n'est toujours pas satisfaisante :

- une seule offre était recevable pour des raisons administratives : les échantillons d'une deuxième société n'ont pas été livrés dans les temps !
- La seule offre analysée comportait un certain nombre d'insuffisances sur les plans mécaniques, sanitaires et techniques.

Nous proposons donc de relancer ce marché en rappelant les éléments de contexte :

- Compte tenu de l'explosion de la demande, le marché du conditionnement est actuellement en plein bouleversement. S'agissant d'un nouveau matériau dont les usages techniques ne sont pas tous identiques, il est difficile de stabiliser les résultats. La réussite des tests est à cet égard indispensable et doit être réitérable sur le long terme. Dans le cas présent, nous avons encore des incertitudes.
- compte tenu des enjeux en termes de migrations alimentaires, les certificats d'alimentarité doivent être passés au peigne fin et reposer sur des études de migration conformes à nos usages réels. Nous sommes encore dans l'attente de certains résultats.

Quand bien même nous sommes très confiants en ce nouveau matériau, il nous paraît préférable de nous entourer d'un maximum de garanties avant de nous lancer dans l'aventure d'où, la proposition de relancer un marché. Les 3 mois ne seront in fine pas perdus, mais devraient au contraire nous permettre de conforter le choix futur.

Avez-vous des questions ou observations ? Non ? Nous allons procéder au vote.  
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## Questions diverses :

### Prochaines réunions :

- **Jeudi 22 novembre 2018**
  - Commission d'appel d'offres 14 heures
  - Comité syndical 15 heures
  
- **Lundi 26 novembre 2018**
  - Comité hygiène sécurité et conditions de travail 9 heures
  - Comité technique 10 heures
  
- **Vendredi 14 décembre 2018**
  - Comité syndical 14 heures

### Elections professionnelles :

- Jeudi 6 décembre 2018

### Repas de Noël :

- Mercredi 19 décembre 2018 aux seniors
- Jeudi 20 décembre 2018 aux scolaires et aux municipaux.

### **Madame CUNY :**

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de lever la séance.

La séance est levée à 15 heures.